

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 septembre 2019

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO Morgane FORTIN, Myriam GESCHWINE, Marie-Thérèse REUILLÉ et Sophie THIBAUT et MM Jérémie DARIDAN, Cyril PETRIGNET, Anthony PREAUD, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h

Le dernier compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ajout de cinq points à l'ordre du jour :

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si cinq points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

Il s'agit :

- Projet « école et cinéma » et projet « école et piscine ».
- Mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners ».
- Budget « boulangerie ».
- Demande de sponsors pour le « 4L Trophy ».
- Demande de financement école privée Ste Thérèse.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces ajouts.

Objet : Projet « école et cinéma » et projet « école et piscine », délibération n° 2019/SEPTEMBRE/001 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal des projets « école et cinéma » et « école et piscine » de cette année scolaire. La directrice de l'école primaire demande :

Pour le 1^{er} projet, si la commune peut prendre en charge le coût du transport, aller-retour à Auxerre pour 5 séances.

Pour le 2^{ème} projet, si la commune peut prendre en charge le coût du transport et les entrées à la piscine de Tonnerre pour une dizaine de séances. Cette activité est obligatoire dans le cadre des programmes de l'Education Nationale car les enfants doivent tous savoir nager à la fin du cycle III.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Acceptent de prendre en charge les frais inhérents aux deux projets pour l'année scolaire 2019-2020 tels que décrits ci-dessus.

Objet : Mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners », délibération n° 2019/SEPTEMBRE/002 :

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale concernant la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » sur le temps périscolaire, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté adopté par le gouvernement en 2018. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires des territoires du réseau d'éducation prioritaire, des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux isolés en seront les bénéficiaires prioritaires. Le Ministère, sur la base d'un forfait par élève d'environ 1,20 €, contribuera à l'achat des denrées alimentaires.

Mme le Maire rend compte du fait que notre commune n'appartient pas à la catégorie des bénéficiaires prioritaires et surtout, que c'est la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs qui a la compétence « périscolaire » ; de ce fait nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce sujet.

Objet : Budget annexe « Boulangerie », délibération n° 2019/SEPTEMBRE/003 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Considérant que la gratuité du bail commercial à été décidée pour favoriser l'installation du nouveau commerce, décident la dissolution juridique du budget annexe « boulangerie » à compter de ce jour, sous réserve de l'exécution des dernières opérations comptables.

Objet : Demande de sponsors pour le « 4L Trophy », délibération n° 2019/SEPTEMBRE/004 :

Mme le Maire donne lecture de la demande de sponsors pour le « 4L Trophy » reçue par une habitante de notre commune. Cette course d'orientation qui aura lieu du 20 février au 1^{er} mars 2020 entre Biarritz et Marrakech a pour but d'apporter des fournitures sportives et scolaires aux enfants du désert marocain.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décident ne pas donner suite à cette demande.

Objet : Demande de financement école privée Ste Thérèse : délibération n° 2019/SEPTEMBRE/005 :

L'école privée Ste Thérèse à Auxerre sollicite une subvention, le Conseil Municipal refuse du fait que la commune possède sa propre école qu'elle s'efforce de préserver.

Objet : Personnel, agent d'entretien saisonnier, délibération n° 2019/SEPTEMBRE/006 :

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de prolonger le contrat de l'agent saisonnier au vu de la masse de travail restant à effectuer avant l'hiver (marquage du stationnement au sol, peinture des menuiseries extérieures du Gîte, réalisation du banc dans la cour de l'école, etc.).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent la prolongation du contrat de travail de l'agent d'entretien saisonnier jusqu'au 20 décembre 2019.

Objet : Attribution du logement T2, 1^{er} étage de la Mairie, délibération n° 2019/SEPTEMBRE/007 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Attribuent le logement T2 haut situé au 1^{er} étage de la Mairie à Mme Nadine VICENTE à compter du 1^{er} septembre 2019 ; le tarif de location mensuel est fixé à 352 € et les charges à 50 €.

Objet : Demande d'indemnisation, délibération n° 2019/SEPTEMBRE/008 :

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par un habitant du hameau de Vaugermain ; celui-ci demande une indemnisation de 450 € pour préjudice subi à cause de la prolifération des moustiques due selon lui au manque d'entretien de la mare du hameau ; de ce fait, il affirme ne peut plus pouvoir cultiver son potager qui jouxte la mare.

Mme le Maire et ses Adjoints rappellent que cette mare a été officiellement protégée en 2018 par les services de la Sté d'Histoire Naturelle d'Autun au titre de l'opération « refuge mare ». Une technicienne est venue le 19 juillet dernier pour planter des espèces aquatiques destinées à remplacer en partie les lentilles d'eau qui prolifèrent. Environ ¼ de celles-ci doit être enlevé à l'automne, mais il est indispensable d'en laisser une grande partie qui constitue le biotope des espèces animales présentes (tritons, crapauds, etc.).

Enfin, après renseignement pris auprès de la technicienne et des riverains de cette mare, il n'y a pas prolifération de moustiques dans ce secteur.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Refusent d'indemniser cet habitant du hameau de Vaugermain.

Objet : Projet éolien, groupe VALECO, délibération n° 2019/SEPTEMBRE/009 :

Mme le Maire donne lecture du mail reçu du groupe VALECO nous demandant d'étudier un potentiel autre projet éolien sur le territoire de la commune situé au Nord de l'autoroute A 6, autour du lieu-dit « les Mourilles ». Mme le Maire confirme avoir été contactée par ce groupe et informe les membres du Conseil qu'elle a signalé à cette société qu'un autre projet éolien ne serait pas souhaitable sur la commune.

Mme le Maire ayant des membres de sa famille propriétaires dans la zone concernée par le projet ne prend pas part à la délibération.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, refusent d'étudier ce nouveau projet éolien porté par le Groupe VALECO.

Objet : Chemins ruraux, délibération n° 2019/SEPTEMBRE/010 :

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier d'un propriétaire foncier qui demande la remise en état de quatre chemins communaux mis en culture depuis de nombreuses années.

Après examen détaillé de la situation de ces quatre chemins et de leur historique de mise en culture, le dossier s'avère d'une réelle complexité c'est pourquoi la commune sollicite l'aide juridique de son assureur.

Il a été décidé de ne pas donner suite à la demande de rendez-vous du requérant avant que la situation juridique ne soit dûment clarifiée.

Objet : Boulangerie, délibération n° 2019/SEPTEMBRE/011 :

Les points suivants ont été abordés :

- Finaliser la signature de l'achat du fonds de commerce auprès du notaire de Saint-Bris-le-Vineux.
- Faire établir un bail de location à titre gratuit du local commercial, après avoir défini de façon précise la partie de locaux de l'ancienne boulangerie mis à disposition du nouveau commerce.
- Faire une ouverture dans les locaux affectés au nouveau commerce et fermer la communication avec les autres pièces.
- Réflexion sur l'affectation des locaux disponibles (ancien fournil).
- Prévoir la division des réseaux d'eau et d'électricité et, par conséquent, la pose de nouveaux compteurs.

Par ailleurs, il est prévu d'organiser le 26 septembre à 19 heures une réunion des élus avec Mme Nadine VICENTE, gérante du commerce, pour faire le point après trois semaines d'ouverture.

Objet Remboursement d'une facture de la salle des Fêtes, délibération n° 2019/SEPTEMBRE/012

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que M. le 1^{er} Adjoint s'est rendu chez la Sté Prolians Servet-Duchemin à Auxerre pour acheter un filtre et sa cartouche afin de remplacer une pièce défectueuse sur une conduite d'eau à la salle des Fêtes, ceci pour un montant de 108,25 € T.T.C. La prise en compte de cette facture par voie de paiement administratif lui a été refusée pour le motif que cette Société ne trouvait pas trace de nos coordonnées dans leurs fichiers. Il a dû effectuer le paiement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent de rembourser à M. le 1^{er} Adjoint la facture correspondant à l'achat de cette cartouche avec filtre pour un montant de 108,25 € T.T.C..

Compte-rendu des réunions des organismes extérieurs :

Néant

Questions diverses :**Ligne de trésorerie :**

Il a été procédé au mois de juillet au remboursement de la somme de 100 000 € de la ligne de trésorerie de 350 000 € ouverte dans le cadre du financement des opérations d'assainissement. Nous sommes en attente du reversement de la T.V.A. pour en rembourser une autre partie.

Bruit de canons :

Plusieurs personnes de sont plaintes du bruit occasionné par les canons anti gibier dans les vignes.

Aboiements de chiens :

Plusieurs personnes se sont plaintes du bruit occasionné par les aboiements intempestifs des chiens d'un particulier. Ce dernier sera contacté afin de l'inviter à utiliser des colliers anti aboiements.

Banc volé :

Le banc public situé sur le Chemin des Fossés avait été volé à l'automne de l'an passé ; il a été retrouvé par les employés communaux sur une parcelle privée. Après accord des services de la Gendarmerie nous avons pu le récupérer.

Clôture de la séance à 21 h 40.**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSO

M. Jérémie DARIDAN

Mme Morgane FORTIN

Mme Myriam GESCHWINE

M. Cyril PETRIGNET

M. Anthony PREAUD

Mme Sophie THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT